



Aux habitants du territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné,

Un accord entre les élus du SMND et les délégués du personnel a été trouvé, mettant fin à une semaine de grève.

Un protocole d'accord a été signé ce mardi 21 décembre 2021. Le texte reconnaît la pénibilité des métiers d'agents de la collecte (ordures ménagères et collecte sélective) avec une décote de 4 jours de repos annuels supplémentaires en lien avec une prise de poste à 4h du matin et la manutention des bacs. Par ailleurs, la proposition inclut également une hausse de 150€ mensuel du régime indemnitaire lissée sur 2 ans dont 80€ mensuels dès la première année.

Pour les autres agents (non concernés par les critères règlementaires de pénibilité et déchèterie), une hausse de 190€ mensuel du régime indemnitaire lissée sur 2 ans est actée. La question de la pénibilité du métier d'agent de déchèterie sera étudiée en 2022 sur la base des critères règlementaires.

Les services de collectes reprennent donc leur rythme normal à compter du mercredi 22 décembre 2021 (collecte des bacs en porte à porte, collecte des conteneurs d'apport volontaire). Les volumes à collecter seront importants et des perturbations ponctuelles sont encore possibles.

Les déchèteries rouvrent également leurs portes à l'exception de celle de Saint Laurent de Mure qui demandera un nettoyage complet après des actes de vandalisme et de dépôts sauvages.

Les surplus de déchets accumulés pendant la semaine de grève seront progressivement évacués par la reprise du service.



www.smnd.fr

1180, Chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr